les branches noirâtres des arbres dépouillés du cimetière.

Après deux jours de cruelles souffrances, supportées avec une résignation admirable, le pasteur, d'avance regretté, rendit à Dieu son âme. Sa mort nous causa un profond chagrin, et son souvenir est resté gravé dans ma mémoire. Aussi, lorsque, d'aventure, je traverse le jardinet du presbytère, lorsque je respire le parfum des buis qui bordent toujours ses étroits chemins, il me semble qu'une voix *lointaine*, une voix amie, se mêlant aux chants des oiseaux et aux bourdonnements des abeilles, murmure doucement ces mots pleins de réminiscences : *Rosa, Rosæ !...*

JOSÉ DE COPPIN.

Chronique Locale

ROUBAIX

LE CONDAMNÉ A MORT TERRYN

Réunion de la commission des grâces. -- Les dix condamnations à mort à examiner

C'est aujourd'hui que vraisemblablement sera décidé le sort de Terryn, l'assassin de Tourcoing.

La commission des grâces se réunira en effet dans la journée pour statuer sur une dizaine de condamnations à mort, prononcées dans ces derniers temps. Parmi les condamnés, il y a sept arabes. Les trois autres ont été jugés par les cours d'assises de l'Aisne, de la Côte-d'Or et du Nord.

Dans les milieux judiciaires, on croit que sur ces trois derniers condamnés, il n'y aura qu'une seule exécution.

L'assassin de Dijon verra sûrement sa peine commuée en celle de travaux forcés à perpétuité.

Une coïncidence

Constatons en passant une étrange coïncidence : En 1894 il y eut également deux condamnations à mort prononcées, *en même temps*, dans le Nord et la Côte-d'Or. Deibler revenait directement d'avoir exécuté Laureau à Dijon quand il vint à Lille faire subir la peine capitale à Vannieuwenhove, l'assassin de Leers.

La décision de M. le Président de la République

Aussitôt après la réunion de la Commission des grâces, M. le Président de la République prendra connaissance des différents dossiers. Sa décision sera ensuite télégraphiée aux parquets.

Il faut donc s'attendre d'un moment à l'autre à recevoir la nouvelle.

Les mesures

Ainsi que nous le disions hier, toutes les dispositions sont prises à Roubaix et à Lille en vue d'une exécution. Des instructions complémentaires ont été envoyées mardi, par M. le Procureur général aux autorités.

Que faut-il conclure?

Peut-on conclure de tous ces préparatifs que l'exécution de Terryn est certaine ?

Non assurément, mais comme le délai ordinaire sera bientôt dépassé, le parquet de Lille a pris, pour parer à toutes les éventualités, les mesures nécessaires. Ces mesures cependant, aussitôt rendues publiques, ont mis en émoi une partie de la population.

L'émotion à Roubaix

Dans la soirée de mardi et pendant une bonne partie de la nuit, de nombreux curieux se sont promenés dans les principales rues de Roubaix, dans l'espoir d'apprendre du nouveau.

La gare a reçu également un assez grand nombre de visiteurs.

Le *Journal de Roubaix* avait annoncé, ce matin, que si la peine de Terryn n'était pas commuée, l'échafaud serait sans doute dressé à la Place de la Liberté. Aussi durant toute la journée d'hier, les personnes traversant l'ancien Marché au Charbon regardaient-elles avec une grande curiosité le théâtre où allait peut-être se dérouler quelques heures plus tard un drame poignant.

Le soir, les estaminets situés aux abords de la place se trouvaient bondés de consommateurs. Vers onze heures le calme était rétabli.

Pendant toute la nuit

Pendant toute la nuit de mardi à mercredi des curieux ont stationné, place de la Liberté, en attendant l'arrivée des bois de justice.

Le matin, vers trois heures, on en comptait une cinquantaine. Faut-il ajouter qu'ils en ont été pour leurs frais ?

DEUX EXÉCUTIONS CAPITALES

Peugniez à Charenton

TERRYN A ROUBAIX

Paris, 10 janvier. — On confirme que l'exécution de Peugniez, l'assassin de Saint-Maurice, près de Charenton, aura lieu incessamment. C'est la première à laquelle procédera M. Deibler fils.

Celle de Terryn, qui doit avoir lieu à Roubaix, suivra de très près, assure-t-on.

L'élection de M. Edouard Roussel devant le Conseil d'Etat. — Le Conseil d'Etat examinera dans une de ses prochaines séances, les protestations de plusieurs électeurs, contre les opérations électorales qui ont eu lieu, le 31 juillet 1898, dans le canton-ouest de Roubaix, et à la suite desquelles M. Edouard Roussel a été élu conseiller général.

Une conférence à l'« Alliance Française ». — Le comité de Roubaix de l'*Alliance Française*, association nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger, a fait appel à M. Camille Guy, chef du service géographique et des missions au ministère des colonies, secrétaire du conseil supérieur des colonies, pour faire une conférence dans le grand amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts industriels.

Cette conférence aura lieu samedi 14 janvier; elle sera accompagnée de projections. Le sujet traité sera le suivant : Les explorateurs français au Niger.

La perception de Roubaix-Est. — A partir de samedi 14 courant, les bureaux de la perception de Roubaix-Est, situés actuellement rue Chanzy, 34, seront transférés 89, rue de Lille.

Nomination d'un garde-champêtre. — Le sergent de ville de 2e classe Charles Denoyelle, est nommé garde-champêtre de 2e classe, en remplacement du garde Mayeux, retraité.

A l'Ecole nationale de musique. — M. Edmond Genty est nommé professeur suppléant de la classe de violoncelle, M. Brisy, professeur titulaire, étant en congé pour cause de maladie.

Le paratonnerre de l'église Saint-Martin. — Les travaux nécessités par la pose d'un paratonnerre sur le clocher de l'église Saint-Martin, qui avaient été commencés, il y a plusieurs mois, viennent d'être terminés.

La réception en a été faite, mardi après-midi, à trois heures, par l'administration municipale qu'accompagnait M. Caulier, architecte de la ville.

L'entrepreneur des travaux, M. Ravet, électricien, contour St-Martin, a donné de longues explications à ces Messieurs sur le paratonnerre et sur ses qualités.

Résultat d'adjudication. — Mardi matin, à onze heures, a eu lieu, dans l'une des salles de la mairie, l'adjudication de la fourniture des effets d'habillement, des képis et des ceinturons destinés au personnel de la police, pendant l'année 1899.

L'adjudication était divisée en trois lots :

1er Lot. — Effets d'habillement, 7,777 fr. 75. Cautionnement à verser, 275 fr. 2e Lot, képis, 1,534 fr. Cautionnement à verser, 50 fr. 3e Lot, ceinturons, 772 fr. 50. Cautionnement à verser, 30 fr.

Le bureau était présidé par M. Decock, adjoint au maire, assisté de MM. Désiré Wiehart et Dujardin, conseillers municipaux.

1er lot. — Adjudicataire : M. Félix Boutry, à Lille, avec un rabais de 37 francs, 83 0[0.

2e lot. — Ont soumissionné : MM. Dupriez-Liéven, 15 0[0 et Félix Boutry, qui a été déclaré adjudicataire moyennant un rabais de 24 fr., 38 0[0.

M. Dezert, de Paris n'a pu soumissionner parce que ses pièces n'étaient pas en règle.

3e lot. — Les soumissionnaires étaient MM. Félix Boutry, qui a offert les ceinturons au prix de 5 fr. 38 pièce, et A. Denert, qui les a offerts au prix de 4 fr. 75, et qui a été déclaré adjudicataire.

Union démocratique du Nord (Section de Roubaix). — Le Comité d'action se réunira ce soir à 8 heures 1[2 en son local ordinaire.

Le banquet de la société Saint-Sébastien aura lieu, au siège de la Société, le dimanche 22 janvier, à deux heures et demie.

Le lendemain, à neuf heures et demie, un obit sera célébré, en l'église Saint-Martin, pour le repos des âmes des membres décédés.

Le vol de bijoux de la Place du Trichon. — Les auteurs de l'important cambriolage opéré, dimanche soir, dans la bijouterie de M. Alfred Lerouge, place du Trichon, ne sont pas encore connus.

M. Lecomte, le commissaire de police chargé de l'enquête de cette affaire, s'efforce de rechercher les consommateurs qui ont séjourné dimanche soir dans le café connu sous le nom de « Bijou-Concert » qui est attenant à la bijouterie.

De graves soupçons pèsent sur plusieurs individus.

Une série d'escroqueries. — Nous avons relaté, sous ce titre, dans notre numéro de mardi matin, les exploits de ce pseudo-agent de sûreté, Alfred Bombèke, qui a fait de nombreuses dupes parmi les commerçants de Roubaix.

Nous avons ajouté qu'au poste de police du 1er arrondissement où il avait été écroué, il donnait des signes de folie.

C'est pour cette raison que M. Lagarde, commissaire de la place Chaptal, chargé de l'enquête de cette affaire, a fait admettre l'escroc, mardi matin, en observation à l'Hôtel-Dieu.

Se trouve-t-on en présence d'un véritable dément, ou l'inculpé n'est-il pas plus fou qu'il n'était agent de sûreté ou secrétaire d'état-major ? c'est ce qu'on ne saurait dire en ce moment.

En tous cas il est un fait digne de remarque : Alfred Bombèke s'est présenté, il y a une dizaine de jours, au bureau de M. Prud'homme, commissaire du 4e arrondissement et lui a raconté qu'ayant fait un congé aux colonies *comme légionnaire*, il craignait de devenir bientôt fou furieux.

Ajoutons à la liste des victimes du faux agent les noms de M. Tilge, *épicier, rue Jacquart*, à qui notre homme avait escroqué douze bouteilles de vin rouge, et de M. Boucau, marchand de chaussures, rue Pierre-Motte, chez qui l'escroc était allé chercher une paire de chaussures. Plusieurs prêtres ont été également dupés.

La tentative d'assassinat de la rue Jean-Bart. — Marie Colpaert, la victime de la tentative d'assassinat de la rue Jean-Bart, est dans un état de santé relativement satisfaisant.

Un de nos collaborateurs s'est rendu à l'Hôtel-Dieu où elle est en traitement pour prendre de ses nouvelles.

La fièvre, qui s'était déclaré *lundi*, a considérablement diminué dans la journée de mardi et les blessures n'auront pas de suites graves. C'est maintenant une simple question de temps.

Si vous manquez *d'appétit*, si vous *digérez mal*, si vous êtes *constipé*, si vous avez des *aigreurs*, des *renvois*, si vous avez souvent des *migraines*, si vous *dormez mal*, prenez les *Pilules du Dr Somer* dont vingt ans de succès ont affirmé l'efficacité.

Le flacon 2 francs à la pharmacie Boyaval, rue de Lannoy, 108, à Roubaix. 46652—45094

Acétylène. — La plus belle et la plus économique des lumières.

Sécurité absolue, fonctionnement parfait et illimité par les appareils Trouvé. — Maertens, 254, boulevard Gambetta, Tourcoing. 44560—45768

Œufs garantis frais, rue du Bois, 13.

UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

CONVOCATIONS

6e Section-Est. — Bureau de la rue du Moulin, — Mercredi 11 courant, à 8 heures 1[2 du soir, estaminet Félix Monnet, rue du Moulin, 3, réunion du comité de section.

7e Section-Nord. — Bureau de la rue Montaigne. — Mercredi 11 janvier, à 8 heures 1[2 du soir, café Régner-Branquart, rue de l'Abattoir, 1, réunion du comité de section. Très urgent.

WATTRELOS

Mort de M. J.-B. Delcroix, membre du Bureau de Bienfaisance. — M. J.-B. Delcroix, cultivateur, membre du Bureau de Bienfaisance depuis le 8 octobre 1897, est mort hier matin, mardi, à sept heures et demie.

Souffrant depuis quelque temps d'un rhumatisme très douloureux, M. Delcroix avait vu son état empirer depuis un mois environ. Le cœur a été atteint enfin et la mort s'en est suivie.

M. Delcroix a senti venir le dernier moment. « Je vais mourir », a-t-il dit vers sept heures, et on eut le temps d'aller chercher M. l'abbé Coquerlaux, curé de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, qui lui administra l'Extrême-Onction.

Les funérailles de M. J.-B. Delcroix auront lieu vendredi.

Il était âgé de 58 ans.

La retraite des estaminets. — La Mairie nous communique l'avis suivant :

« Le Maire de Wattrelos rappelle à ses concitoyens, et en particulier aux cabaretiers, que la police n'est nullement tenue de prévenir de l'heure de la retraite, et qu'elle est parfaitement en droit de verbaliser sans prévenance préalable.

» Il engage fortement les cabaretiers à fermer leurs estaminets à l'heure prescrite, tant dans leur propre intérêt, que dans celui des consommateurs.

TOURCOING

Les conférences des Facultés catholiques. — Mardi soir a été reprise la série, interrompue par les fêtes du nouvel An, des cours conférences données à la salle des fêtes de la place Leverrier, par des professeurs des Facultés catholiques.

Le sujet choisi : « Le droit des gens et la guerre hispano-américaine » pouvait paraître assez aride : mais l'exposé si clair, si précis, si documenté qu'en a fait le distingué professeur de droit international, M. Selosse, a rendu ce sujet aussi attrayant qu'instructif.

C'est d'ailleurs une question toute encore d'actualité que cette guerre hispano-américaine qui s'est terminée par un traité consacrant l'effondrement de l'empire colonial de l'Espagne.

M. Selosse démontre d'abord ce qu'on appelle le droit des gens. De même que dans un Etat, les lois déterminent les droits et devoirs des citoyens, de même d'Etat à Etat, il existe une législation qui règle ce qui est permis de faire et ce qui est interdit. Cette législation, c'est le droit des gens.

Mais ces règles entre états rencontrent souvent le même obstacle que les lois ordinaires : l'intérêt venant s'opposer à la justice.

Il y a des hommes qui, très brutalement, disent : la force prime le droit. Il en est d'autres qui, plus diplomatiquement, inventent des formules juridiques qui servent de prétexte aux abus les plus injustes : tels l'équilibre européen, le principe de non intervention, le principe des nationalités, le devoir de la colonisation.

Tel est le procédé suivi par les Américains dans la conquête de Cuba. On a coloré cette ambition d'un vernis politique. Cette politique, c'est la politique mercantile c'est-à-dire le moyen d'obtenir à meilleur marché possible le bien d'autrui.

Le but poursuivi par les Etats-Unis de s'annexer Cuba s'est révélé déjà en 1823 par la note d'un diplomate américain qui estimait que cette île se trouvait dans la sphère d'attraction des Etats-Unis. Mais il y avait des obstacles à vaincre : l'attachement des Cubains au gouvernement espagnol et aussi l'intervention éventuelle des puissances européennes.

Les Américains cherchèrent donc à acquérir Cuba à prix d'argent, mais leurs offres furent toujours rejetées. Ils ont pris alors un autre moyen, ils ont provoqué l'agitation, ils ont encouragé l'insurrection par toutes les voies détournées et prenant enfin prétexte de la catastrophe du *Maine*, ils ont déclaré la guerre, alors que les Espagnols avaient tout tenté pour éviter le conflit.

Les Etats-Unis — dit M. Selosse en terminant — ont promis l'autonomie de Cuba. Tiendront-ils leur engagement. L'orateur émet un doute en s'appuyant sur des faits antérieurs comme l'annexion du Texas et des Hawaï.

Telle est, succinctement résumée, cette substantielle conférence qui comptera parmi les plus instructives de la saison.

L'incendie de chez MM. Achille et Pierre Pollet. — MM. A. et P. Pollet ont adressé à M. Masquilier, commandant la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, la lettre suivante :

« Monsieur Masquilier, commandant des pompiers.

» Nous venons vous remercier de l'empressement que vous avez apporté à l'extinction de l'incendie survenue chez nous, le 5 courant.

» Grâce à la promptitude des secours et au zèle des pompiers, nos bureaux ont pu être épargnés.

» Nous vous adressons inclus la somme de cent francs pour la caisse du corps des pompiers.

» Veuillez agréer, Monsieur le Commandant, l'expression de nos sentiments distingués.

» ACHILLE ET PIERRE POLLET. »

Une femme qui se blesse en sautant par une fenêtre. — Une affaire, qui aurait pu avoir des suites plus graves, mais qui, heureusement, se borne à peu de chose, s'est déroulée dans l'avant-dernière nuit dans le quartier de la Croix-Rouge.

Rue de Nancy habitent, dans les maisons Lemaître, les époux Bouche, mariés depuis deux ans seulement.

Au cours d'une discussion qu'elle a eu avec son mari Mme Bouche, née Céline Beers, âgée de 27 ans, ouvrit la cuèvre de la chambre située au premier étage et sauta dans le vide.

Elle tomba sur le lanterneau qu'elle brisa et se fit aux jambes des coupures assez profondes mais peu graves.

M. le docteur Dewyn a donné ses soins à la blessée qui en sera quitte avec quelques jours de repos.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DEROUBAIX-DEPELCHIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de **Paul-Louis Deroubaix**, décédé à Roubaix, le 10 janvier 1899, à l'âge de 6 mois et 13 jours, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le jeudi 12 courant, à 3 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, l'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fossés, 30-32.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 12 janvier 1899, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle **Irma Tiberghien**, décédée à Roubaix, le 8 décembre 1898, dans sa 57e année.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LILLE

Le départ pour Le Havre de la 2e batterie d'artillerie de forteresse. — Le ministre de la guerre a adressé lundi, à midi, au général commandant le 1er corps d'armée, une dépêche ordonnant à la 2e batterie d'artillerie de forteresse de se tenir prête à partir, jeudi, pour le Havre.

On sait que des trois batteries d'artillerie de forteresse autrefois casernées à la Citadelle, l'une, la 4e, est à Cherbourg; l'autre, la 6e, à Brest. La 2e batterie, qui avait été envoyée à Cherbourg en même temps que la 4e, était rentrée à Lille il y a un mois environ.

Le départ aura lieu vraisemblablement jeudi matin. Six hommes et deux sous-officiers resteront seuls à la Citadelle pour assurer le service de pièces de la batterie; ils seront désignés par le sort.

Un grave affaire. — M. Le Mazurier, commissaire de Police du VIIe arrondissement, instruit en ce moment une grave affaire dans laquelle serait impliquée un individu âgé d'une quarantaine d'année, et dont la victime serait une jeune fille de 14 ans 1[2, Marie H., couturière, chemin de l'Arbrisseau.

TRIBUNAUX

Tribunal de commerce de Lille. — *Audience du mardi 10 janvier 1899.* — Présidence de M. Scalbert, juge. — UN CAS DE DROIT INTÉRESSANT A PROPOS DES CONSEILS DE PRUDHOMMES. — Le tribunal de commerce de Lille est appelé à trancher une question toute nouvelle, semble-t-il, car les avocats n'ont pu apporter aucun monument de jurisprudence antérieur, et pourtant le monument est des plus importants pour les ouvriers et les industriels : il s'agit de savoir si, même en ne se présentant point devant le conseil des prud'hommes dans une affaire dont la minimité de la somme réclamée par le demandeur fait que l'appel n'est point possible, rendre cet appel possible par un moyen de procédure.

Voici d'ailleurs l'espèce soumise aujourd'hui au Tribunal de commerce de Lille. Il y a quelque temps, les ouvriers de MM. Dansette, à Armentières, exigeaient le renvoi d'un contremaître, qui leur fut refusé. D'où cessation du travail.

Les ouvriers prétendent que le patron les a renvoyés et a déclaré fermer son usine, parce que quelques-uns d'entre eux avaient menacé de grève. Les patrons disent au contraire qu'il y a eu grève.

Peu importe d'ailleurs le fond de l'affaire ; nous entrons seulement dans la question même. Les ouvriers assignèrent M. Dansette devant le Conseil des prud'hommes, en paiement d'une semaine de préventance, 50 francs de dommages-intérêts. Par conséquent, étant donné ce chiffre, la décision des prud'hommes était en dernier ressort, l'appel n'était possible en aucun cas.

MM. Dansette ne se présentèrent pas ni devant le Bureau particulier, ni devant le bureau général, et furent donc condamnés par défaut.

Ils firent opposition, et, dans leur exploit d'opposition, ils déclarèrent, non-seulement conclure à la réformation du premier jugement, mais aussi demander reconventionnellement une somme de 300 francs de dommages-intérêts à leurs ouvriers pour avoir, par grève, rompu brusquement le contrat.

Mais ils ne se présentèrent pas non plus devant les prud'hommes, un second défaut, cette fois non susceptible d'opposition, fut prononcé contre eux.

Les ouvriers se bornèrent à réclamer la confirmation du premier jugement ; le conseil des prudhommes confirma ce premier jugement, et, en outre, déclara que la demande reconventionnelle formée par MM. Dansette n'était pas fondée et les en débouta.

MM. Dansette firent appel devant le Tribunal de commerce de Lille. Cet appel est-il recevable ? Telle est la question qu'ont plaidée Mes Delesalle pour les ouvriers et Parmentier pour MM. Dansette.

Oui, dit Me Parmentier, l'appel est possible même dans une affaire où le quantum de la demande principale ne le permet pas, lorsqu'une demande reconventionnelle non liée à la demande principale a été formée, dont le chiffre permette un appel. Or ici, la somme de 300 francs rend l'appel possible.

Le conseil des prud'hommes a statué sur cette demande reconventionnelle ; il en était d'ailleurs saisi par l'acte d'opposition que les ouvriers ont fait mettre au rôle et dont ils ont demandé le rejet.

Qu'y a-t-il de choquant à cela ? Si MM. Dansette s'étaient présentés devant le conseil, il n'y aurait pas eu de doute, l'appel serait possible, même si la demande avait été formée sans motif sérieux uniquement pour permettre cet appel ; cela se voit tous les jours, en justice de paix, au commerce, au civil... Pourquoi y aurait-il une différence si le patron ne vient pas ?

Me Delesalle soutient la thèse contraire : l'appel, d'après lui, n'est pas recevable : la présence de MM. Dansette eut été nécessaire pour saisir le conseil des prud'hommes; l'acte d'opposition ne les saisit pas, c'est un acte extra-judiciaire : si l'assignation n'est pas portée au rôle par la partie, le tribunal ne la connaît pas.

Dans l'espèce les ouvriers seuls présents, ont conclu seulement au maintien du premier jugement, ils n'ont point conclu sur la demande reconventionnelle qui aurait dû être ignorée du conseil. Celui-ci, en statuant à son égard, a statué « ultra petita », mais cela ne rend point la décision inflexible d'appel, elle est seulement, à cause de cela, attaquable par la voie de la requête civile ou du recours en cassation, pour en faire supprimer cette partie qui n'aurait pas dû y figurer.

Admettre la thèse de MM. Dansette, ajoute Me Delesalle, serait porter une grave atteinte aux droits des juridictions.

Par ce moyen, en signifiant dans l'opposition une demande reconventionnelle quelconque, pour la forme, et, sans jamais se présenter devant le conseil des prudhommes, le patron pourrait, en toute matière, et quelle que soit la somme qu'on lui réclame, rendre la cause susceptible d'appel, et discuter alors pour la première fois devant le Tribunal de commerce, en appel, une question qui aurait dû l'être d'abord devant les prudhommes, et qui même n'aurait du l'être que là.

On voit tout de suite le grand intérêt de la question puisque ce serait, pour les patrons, la faculté de n'avoir point à se présenter devant le conseil des prud'hommes.

Le jugement ne sera rendu qu'à une audience ultérieure.

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 10 janvier 1899.* — Présidence de M. Dassonville, vice-président. — Deux affaires seulement, toutes deux très-simples, il s'agit d'infractions à des arrêtés d'expulsion. Deux mois de prison à Julien Tylgat, âgé de 46 ans, journalier, ainsi qu'à Joseph Vandenberghe, 47 ans, charbonnier.

Cour d'appel de Douai. — *Audience du mardi 10 janvier.* — PROCÈS DE PRESSE. — M. l'avocat-général Chouzy a donné ses conclusions dans l'affaire Heyndrickx contre Morel, gérant du journal l'*Egalité*.

Il a conclu au rejet du système plaidé par Me Dazet, au nom de ce journal. Il est d'avis de l'irrecevabilité de l'appel formé par le prévenu contre le jugement qui a joint au fond l'incident soulevé à propos de la remise de l'assignation.

L'arrêt sera rendu mardi prochain.

Concerts & Spectacles

A l'Hippodrome. — *La seconde représentation de la tournée O'Brien* » n'a pas donné les résultats qu'avait fait espérer le succès de la première qui avait eu lieu lundi soir.

C'est devant une salle aux trois quarts vide que les artistes de cette tournée ont donné le spectacle de leurs attractions variées qui étaient incontestablement dignes d'un meilleur sort. C'était l'avis des assistants qui ont été vraiment intéressés par les exercices absolument remarquables qui ont été exécutés.

— *A propos de la représentation des Huguenots.* » — La troupe de Gand donnera jeudi prochain une représentation des *Huguenots*, l'opéra de Meyerbeer qui a eu le plus de succès.

Cette œuvre, avant d'être interprétée sur la scène de notre Grand Théâtre, le sera, la veille, sur celle du Théâtre de Gand, dans des conditions qui nous font augurer un beau succès pour jeudi soir.

Voici en quels termes un journal de Gand annonce la représentation de mercredi :

« La représentation au bénéfice de Mme Conti est fixée définitivement à mercredi prochain. Cette soirée, non seulement fournira aux habitués du théâtre l'occasion de manifester leurs sympathies à l'excellente cantatrice, mais elle leur offrira l'attrait tout particulier de voir interpréter par Mlle Marguerite Martini le rôle de *Valentine*, l'un des meilleurs de cette éminente artiste, l'un de ceux où se manifestent le plus brillamment les qualités si remarquables de son double talent de cantatrice et de tragédienne lyrique. »

GRAND-THEATRE (HIPPODROME)

Bur. à 7 1[2 **Jeudi 12 janvier 1899** Rid. à 8 h.

SOIRÉE DE GALA

Avec le concours de : Mlle Marguerite MARTINI, de l'Opéra

LES HUGUENOTS

Grand Opéra en cinq actes. — Musique de Meyerbeer

Au 2e acte : Chœur dansé. — Au 3e acte : Grand ballet.

Grand mise en scène. — Grand orchestre avec harpe, sous la direction de M. Bovy.

Prix des places : Loges et fauteuils, 5 fr. ; Pourtour, 2 fr. 50; 1res Galeries, 1 fr. 75 ; 2nes Galeries, 0 fr. 60. — Bureau de location pour toutes les places chez M. Jubé, rue de la Gare.

N'ACHETEZ PAS DE COFFRES-FORTS sans voir les nouveaux modèles de *Fichet de Paris*, 13, rue Nationale, LILLE. 32420

ÉTAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissances du mardi 10 janvier. — Julienne Meese, rue du Brondeloir, cour Piat-Agache, 5. — Maurice Behaegel, rue Blanchemaille. — Albert Delannoy, rue Blanchemaille. — Lucien Scherpereel, rue Pierre-Motte, 31. — J.-B. Lhoest, rue Decrême, 152. — Madeleine Vereux, rue Cuvier, maisons Tilleule, 3. — Louis Duperron, rue Voltaire, cour Delcourt, 4. — Albert Vernier, boulevard de Paris, 51. — Laure Mollet, rue Blanchemaille. — Marie Cousin, rue de l'Industrie, 18.

Achille Demeyer, rue de la Paix, 54 — Louise Clarisse, rue de Flandre, 146. — Marie Vandeputte, rue Sébastopol, 45. — Madeleine Demunier, rue Archimède, cour St-Emile, 5. — Olga Dubrunfaut, Grande Rue, 279. — Alfred Coustenoble, rue de la Perche, 20. — Maurice Bécague, rue Decrême, 165.

Mariage. — Fernand Dubrulle, 23 ans, employé de commerce, à Tourcoing, et Jeanne Troffaes, 26 ans, sans profession, rue du Curé, 2.

Déclarations de décès. — Mathilde Desfrennes, 5 mois, rue Gay-Lussac, 40. — Lévin Delerue, 21 jours, rue de la Paix, 79. — Vital Bauwens, 67 ans, rue de Barbieux. — Paul Deroubaix, 6 mois, rue des Fossés, 30. — Jean-Baptiste Wintezmaend, 50 ans, rue Jean-Bart, 5. — Jean Honoré, 77 ans, rue de l'Hospice. — Elodie Vistel, 7 mois, rue Blanchemaille. — Mort-né, 1.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 10 janvier. — Marguerite Vuylsteke, rue Augereau. — Louis et Félix Vopham, rue de la Potente. — Valentine Vramont, rue de la Malcense. — Antoine Dehorripont, rue Quiétem. — Julien Devogel, rue de l'Hippodrome. — Ernest Tanghe, rue Verte. — Joseph Gadeyne, rue des Courses. — Henri et Henriette Loridan, rue St-Louis.

Déclarations de décès. — Julien Desrumaux, 3 ans, rue de la Blanche-Porte. — Pierre Baulin, 7 ans, rue Turgot. — Cécile Honoré, 66 ans, sans profession, rue Magenta. — Achille Carvoisier, 63 ans, menuisier, rue des Anges, 43.

WATTRELOS. — Déclarations de naissances des 8 et 9 janvier. — Marie Cardon, Paradis. — Gustave Cottenier, Crétinier. — Cyrille Dhalmaut, Crétinier. — Amélie Créteur, Touquet. — Charles Wills, Sapin-Vert.

Publications de mariages. — Alfred Motte, 22 ans, tisserand et Fidéline Imbrecht, 21 ans, bobineuse. — Jean-Baptiste Ponchevele, 33 ans, tisserand et Isabelle Pellegric, 28 ans, couturière. — Paul Langeraert, 22 ans, tricoteur de laine et Hélène Carlier, 25 ans, tisserande. — Albert Dumoulin, 22 ans, tisserand et Céline Deboisse, 24 ans, tisserande. — Mathieu Godart, 23 ans, teinturier et Jeannette Carrette, 24 ans, couturière. — Edouard Lemaire, 26 ans, préposé des douanes et Alphonsine Desmet, 27 ans, chapelière. — Paul Delgrange, 28 ans, cultivateur et Aurélie Dubrulle, 30 ans, sans profession.

Emile Plouvier, 34 ans, tisserand et Sophie Briffaut, 32 ans, ménagère. — Isidore Dreelinck, 41 ans, cantonnier et Romanie Decoopman, 29 ans, empaqueteuse. — Jean-Louis Hellain, 29 ans, tisserand et Flore Devoldre, 25 ans, tisserande. — Charles Florin, 24 ans, tisserand et Lucie Dewacle, 24 ans, soigneuse.

Déclarations de décès. — Anne-Marie Schmitt, 70 ans et 4 mois, ménagère, rue Carnot. — Virginie Joseph Vangénéberg, 74 ans et 2 mois, ménagère, Congo.

Théâtre de Roubaix. Situé rues Archimède et Richard Lenoir. Direction de M. Louis COUVREUR. — Bureau à 7 h. 1[2. Rideau à 8 heures. — Jeudi 12 janvier. — *Miss Robinson*, grande opérette-féerique en 3 actes et 8 tableaux, par Paul Ferrier ; musique de M. Louis Varney. — Le spectacle sera commencé par : *Chez le Dentiste*, comédie en 1 acte, de M. Louis Antigeon.

TITRES EN DEPOT

Le **Crédit Lyonnais** possède dans les sous-sols de son *Hôtel*, 17, rue de la Gare, à Roubaix, une installation toute spéciale, à l'**abri du vol et de l'incendie**, pour la **garde des titres**, dont il détache les coupons, en porte montant à un compte spécial, que le client peut toucher à son gré selon ses besoins.

Il s'occupe en outre de la **vérification des tirages.** (Toutefois sans aucune garantie.)

Les titres peuvent être déposés ou retirés à tout moment de la journée de 9 heures à midi et de 2 h. à 6 heures du soir. 3—33060-44375

BLINDAGE DE BOBINOTS, ouvrages divers, étripennes en métal, Veuve **Edouard Defretin**, tourneur en bois, rue Galvani, 44, Roubaix.

C'EST ÉTONNANT de voir maintenant le nombre considérable de personnes qui ont la vue faible. De quoi cela provient-il? On ne sait pas. Les notabilités médicales sont toujours à la recherche de la cause de cette infirmité de la nature. Le meilleur remède que la science conseille à ce mal, c'est de s'adresser à un opticien compétent afin de se procurer de bons verres tout à fait aptes à la vue du patient. On ne saurait prendre trop de précautions à cet effet, car l'usage de lunettes de mauvaise qualité peut occasionner des conséquences fort graves. Nos concitoyens connaissent bien ces considérations, car voilà trois semaines que le célèbre opticien, M. Brouillard réside à l'*Hôtel Ferraille* en notre ville, et pendant son séjour, son cabinet ne désemplit pas un seul instant. C'est pourquoi M. Brouillard, voyant sa réputation accroître chaque année, a décidé de prolonger son séjour à l'*Hôtel Ferraille*, jusqu'au *lundi soir 23 courant*, et de continuer à fournir à tous ses nombreux clients ses bonnes lunettes et pince-nez en verres périscopiques avec lesquels on voit clair comme à l'âge de 15 ans. 45830-44865

INDUSTRIE et COMMERCE

REVUE DES MARCHES

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 6 janvier.

Les stocks ne présentent qu'un choix restreint. Le marché est très ferme, les prix raidissants. Il règne une forte demande pour les laines fines et les croisés fins. Les achats restent très laborieux. La production actuelle est estimée à peu près équivalente à la dernière. La moitié environ de la tonte se trouve vendue.

A Monte-Video il s'est fait sciemment de forts achats pour le Continent, à prix raidissants. On cote 24 zephyr fr. 4.50 à 4.65, laine par contrat B fr. 4.50 à 4.55, en lavé, sans frais cif ports d'Europe.

Montréal, 18 décembre.

Toujours le marasme dans le marché. Les laines de toison se vendent à la campagne de fr. 1 75 à 1 80 le kil. Les laines arrachées de fr. 2 à 2 25 le kil. Les laines du Cap en suint valent sur notre marché fr. 1 45 à 1 50.

MARCHES D'IMPORTATION

Bordeaux, 7 janvier.

Même situation.

Il a été importé cette semaine :

Par le steamer Cordillère, venu de la Plata, 8 balles laine.

Par le steamer Matapan, arrivé de la Plata, 12 balles laine.

CONSIDÉRATIONS

sur l'importation et le commerce des tissus A RIO DE JANEIRO

(SUITE)

Importations à Rio pendant l'année 1894

	Valeur en milreis	Montant des droits de douane perçus
Valeur estimative totale des marchandises de toutes natures importées.....	178.379.805	57.805.225
Valeur estimatives des articles dits « Fazendas et Armarinhos » (coton soie laine et lin).	43.517.594	22.885.520

Il est à noter d'après ces chiffres que les tissus ont représenté près de 25 o[o de la valeur totale de l'importation et que le montant des droits dont ils ont été frappés atteint 40 o[o du montant total des perceptions douanières : cette disproportion fait ressortir la rigueur des taxes (50 à 60 o[o de la va-

MARCHÉS A TERME

Cours du 11 Janvier

TERME	LAINES PEIGNÉES — ROUBAIX-TOURCOING — Type unique — COURANT — Cote précéd.	Cote du jour	ANCIEN — Cote précéd.	Cote du jour	ANVERS — Peignés Buenos-Ayres ALLEMAND B. — Cote précéd.	Cote du jour	LEIPZIG — TYPE Buenos-Ayres d'Anvers — Cote précéd.	Cote du jour	LAINES BRUTES — ANVERS — Suint de La Plata TYPE G. — Cote précéd.	Cote du jour	Le Hâvre — BUENOS-AYRES Prima bonne courante — Cote précéd.	Cote du jour
Janvier.....	4.925	4.975	.....	.....	4.90	4.90	3.95	3.95	1.48	1.48	1.61	Voir les cours à la dernière heure.
Février.....	4.90	4.95	.....	.....	4.875	4.90	3.925	3.925	1.48	1.48	1.55	
Mars.....	4.90	4.95	4.90	4.95	4.85	4.875	3.925	3.925	1.48	1.48	1.52	
Avril.....	4.875	4.925	4.90	4.95	4.825	4.85	3.925	3.90	1.48	1.48	1.50	
Mai.....	4.875	4.925	4.875	4.95	4.825	4.85	3.90	3.85	1.48	1.48	1.50	
Juin.....	4.85	4.925	4.875	4.95	4.80	4.825	3.90	3.825	1.48	1.48	1.49	
Juillet.....	4.85	4.925	4.875	4.95	4.80	4.825	3.875	3.80	1.48	1.48	1.485	
Août..